

VITICULTURE

La filière viticole girondine : chiffres clés

Premier département viticole français en surfaces, la Gironde voit sa superficie en vigne reculer avec une accélération depuis 2023 suite à la mise en place de plans d'arrachage dont l'objectif est de restructurer le vignoble pour lutter préventivement contre la prolifération de maladies et rééquilibrer l'offre et la demande. Entre la récolte 2023 et celle à venir de 2025, la Gironde pourrait perdre près de 18 000 hectares de vigne.

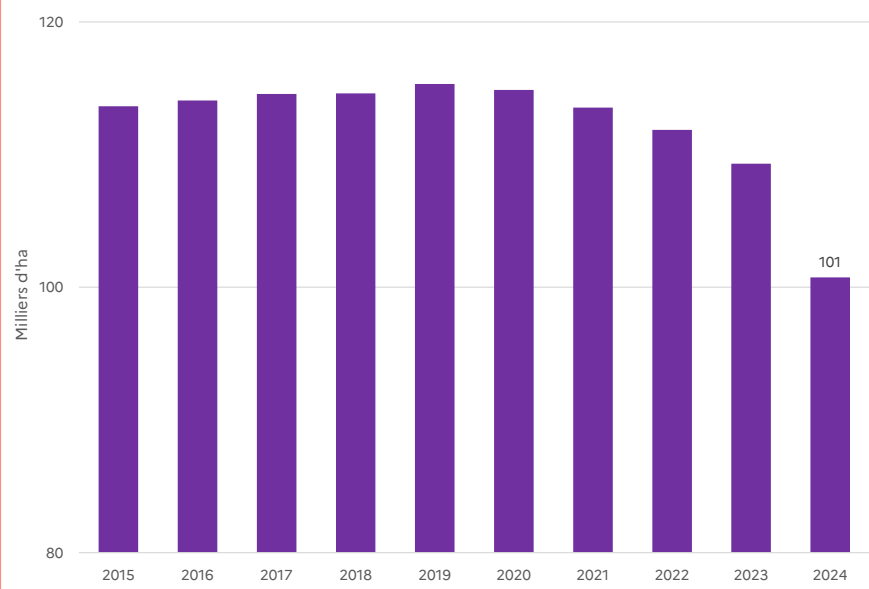
Le nombre d'actifs viticoles suit également une tendance baissière avec une perte de 15 % des effectifs girondins entre 2019 et 2023.

La Gironde, le premier département viticole de France malgré la baisse des surfaces

Avec 100 737 hectares de vignes en production en 2024 dont 95 000 ha en AOP, la Gironde est le premier département viticole français, devant l'Hérault (77 963 ha) et l'Aude (61 296 ha), rassemblant 13,5 % du potentiel national.

Première occupation du sol agricole départemental, avec près de la moitié de la Surface Agricole Utilisée, la vigne est présente, en Gironde, dans près de neuf communes sur dix. Au cours des trente dernières années, le foncier viticole girondin a connu des évolutions contrastées. De 1990 à 2005, il s'était accru de près de 20 000 ha. Cette hausse avait profité principalement à la région de l'Entre-Deux-Mers (+ 15 000 ha). Depuis 2005, une baisse régulière est observée avec

Figure 1
Surfaces viticoles girondines de 2015 à 2024



Source : Douanes-Déclaration de récolte / Agreste

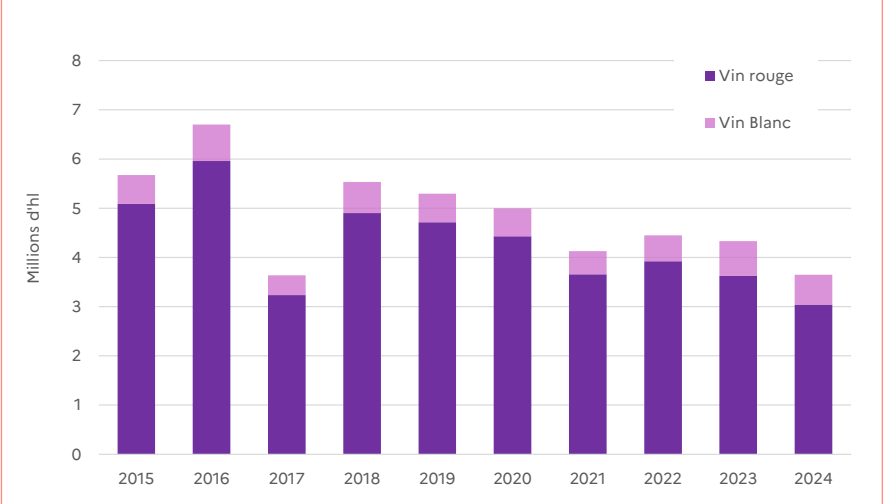
une accélération depuis 2023 suite à la mise en place de plans d'arrachage. La Gironde a perdu plus de 8 500 ha de vigne en production entre les

récoltes 2023 et 2024. Elle devrait voir ses surfaces reculer encore pour passer sous les 92 000 ha à la prochaine récolte.

Une production orientée vers le rouge mais qui baisse en proportion

Au cours des dernières décennies, la production suit en partie l'évolution des surfaces, exception faite des accidents climatiques ou sanitaires impactant les rendements. Elle reflète également la restructuration qualitative et quantitative opérée au vignoble et la volonté de limiter les rendements afin d'adapter l'offre à la demande. Sur les dix dernières années, le rendement moyen s'établit à 41,2 hl/ha, (fluctuant dans une fourchette oscillant de 31 hl à 54 hl/ha) contre 46,1 hl dix ans plus tôt. En 2024, la récolte totale s'établit à 3,65 millions d'hl dont 3,34 millions d'hl de vins AOP, ce qui positionne la Gironde à la première place des départements viticoles pour la production sous signe de qualité. 83 % des volumes sont réalisés en rouge (y compris rosé), contre près de 90 % des volumes totaux (AOP, VSIG, IGP) 10 ans plus tôt. Sur la période, les blancs secs

Figure 2
Productions viticole girondine de 2015 à 2024

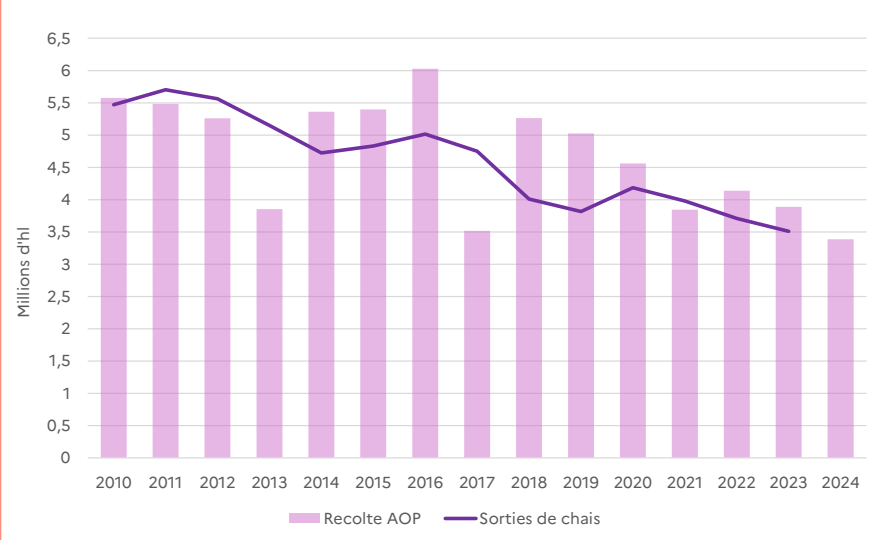


Source : Douanes-Déclaration de récolte / Agreste

et créchants ont vu leurs parts progresser. Plus de 70 % des volumes sont vinifiés en chais particuliers. La commercialisation en bouteille est majoritaire. La coopération en Gironde rassemble 25 caves de vinification et 3 unions. Elle regroupe 26 % de la récolte (940 000 hl en 2024). La part relative

de la coopération dans les principales appellations est plus marquée pour l'Entre-Deux-Mers (37 %), en Bordeaux rouge (34 %) ou Bordeaux blanc (35 %) et pour les vins destinés à l'élaboration de Crémant de Bordeaux (65 %).

Figure 3
Évolution des récoltes et des sorties de chais des AOC Bordelaises



Source : Douanes-CIVB

Les sorties de chais en baisse

Entre 2010 et 2024, les volumes sortis des chais des récoltants et vinificateurs chutent de 35 %, passant de 5,5 millions d'hl à 3,5 millions d'hl. Sur la période considérée, la baisse est majoritairement portée par les volumes en vrac (- 42 %). Si ces derniers pesaient pour 52 % des sorties en 2010, ils ne représentent plus que 42 % des volumes en 2024.

La chute du vrac en volume s'explique par une moindre commercialisation sur la période, mais également par le transfert vers la bouteille, circuit plus rémunérateur.

Plan d'arrachage : point d'étape et perspective

Confrontée à une crise sévère, en 2023, la filière des vins de Bordeaux et l'Etat se sont engagés dans la mise en place d'un plan d'arrachage (prime de 6 000 €/ha) afin de réduire le risque sanitaire et rééquilibrer l'offre et la demande. Fin octobre 2024, à l'issu de la première campagne d'arrachage sanitaire des vignes, environ 6 100 ha ont été arrachés dans le bordelais.

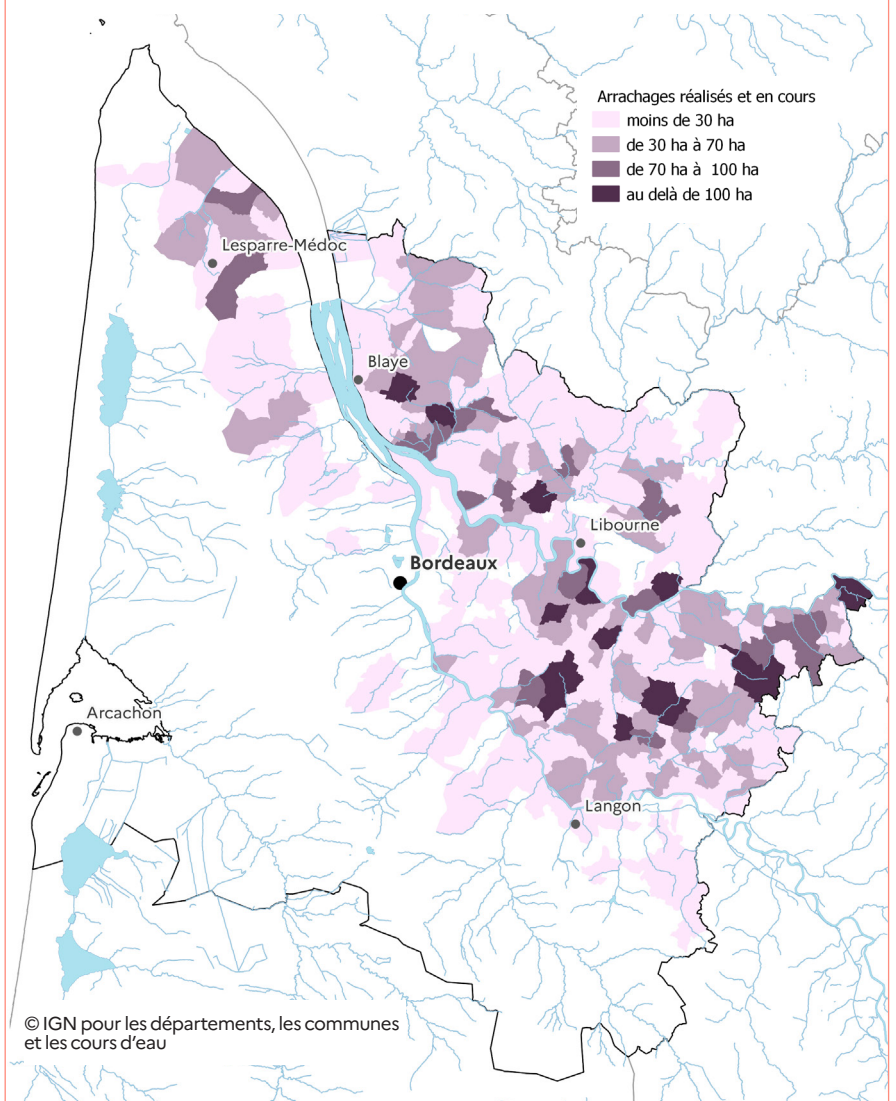
Si une partie de ces surfaces (2 700 ha) doit être reconvertie vers d'autres productions agricoles, la majorité (3 400 ha) ne sera plus exploitée (parcelles en renaturation : jachères, boisements). Suite à cette première vague d'arrachage, une deuxième campagne d'arrachage sanitaire financée par l'Etat a été mise en place (2600 ha concernés). En complément, un plan national d'aide à la réduction définitive du potentiel viticole a été proposé à tous les vignobles français (prime de 4000€/ha). Selon les données de FranceAgriMer, les demandes d'arrachage s'élèveraient à 4 300 ha en Gironde. Parallèlement à ces dispositifs, nombre de vigneron arrachent leur vigne en dehors de tout dispositif d'aide. Les surfaces concernées sont estimées à 4 200 ha à fin 2024.

La surface totale de vigne arrachée sur la période 2023-2025 devrait donc avoisiner les 18 000 ha.

De moins en moins de travailleurs et d'établissements viticoles en Gironde

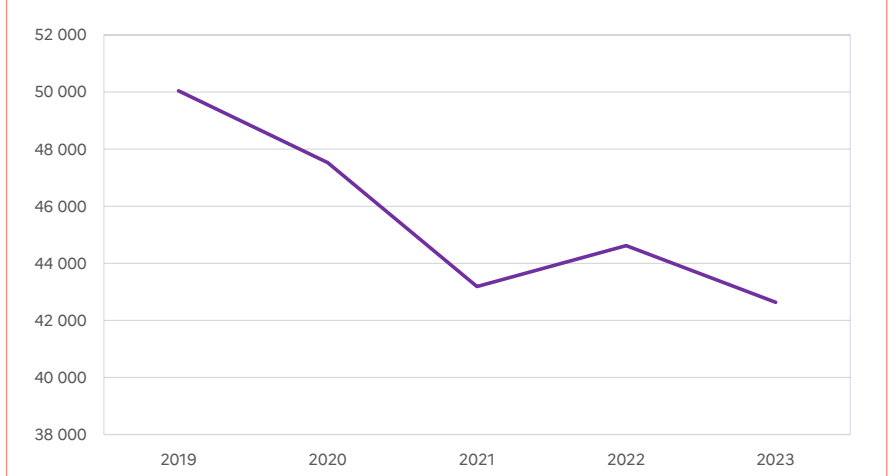
En 2019, 50 043 personnes travaillent dans le secteur agricole de la viticulture en Gironde avant une diminution en 2020 de 2 500 actifs. Ce déclin s'accroît en 2021 où le nombre d'actifs viticoles chute à 43 191. Cette baisse s'explique par une diminution de 16 % du nombre de salariés en contrats courts dont le recrutement a été plus difficile que les années précédentes

Carte 1
Surfaces viticoles impactées par les arrachages en Gironde entre 2023 et 2025



Sources : FranceAgriMer et DDTM

Figure 4
Nombre de travailleurs viticoles en Gironde



Source : Tableaux de bord de l'emploi - MSA

à cause de la pandémie de Covid-19. La tendance s'inverse légèrement en 2022 avec une hausse de presque

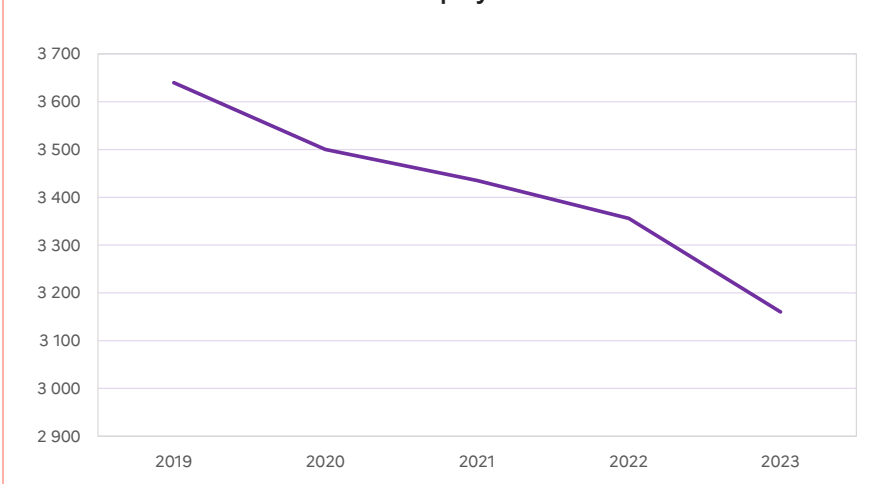
1 500 travailleurs avant de fléchir à nouveau en 2023 pour atteindre 42 639 employés viticoles.

Ainsi, entre 2019 et 2023, le nombre de travailleurs viticoles girondins décroît de 15 %, soit une baisse totale de 7 404 salariés et non-salariés.

Le nombre d'établissements viticoles girondins décline également entre 2019 et 2023. Ils sont 3 640 en 2019 puis 3 160 en 2023, ce qui représente une baisse de 13 %. Cette réduction du nombre d'établissements employeurs est progressive chaque année mais l'année 2023 correspond à la plus forte baisse annuelle en Gironde avec une perte de 196 établissements par rapport à 2022.

Cette chute du nombre d'établissements et d'actifs au sein de la filière viticole girondine reflète une baisse d'activité due aux différentes crises que subit le vignoble bordelais depuis 2019 : aléas climatiques (gel, grêle, sécheresse), problèmes sanitaires

Figure 5
Nombre d'établissements viticoles employeurs en Gironde



Source : Tableaux de bord de l'emploi - MSA

(mildiou), pandémie de Covid-19, conflits mondiaux (guerre en Ukraine), taxes de pays importateurs et, au niveau national, une diminution de la consommation de vin rouge.

Les dispositifs d'arrachage des vignes mis en place depuis 2023 devraient maintenir cette tendance baissière en Gironde.

Méthodologie pour la partie emploi

La filière retenue dans cette étude est la viticulture, c'est-à-dire la culture et l'exploitation de la vigne.

Les données sur le nombre d'établissements et d'actifs viticoles proviennent des tableaux de bord de l'emploi de la Mutualité sociale agricole. Un établissement viticole est une unité de production géographiquement individualisée, mais dépendante de l'unité légale. Ces tableaux comptabilisent les salariés et non-salariés agricoles relevant du régime de la MSA. Le champ statistique de ces tableaux concerne uniquement les exploitants affiliés au régime agricole, donc ceux dont l'exploitation procure une activité au moins égale à l'activité minimale d'assujettissement.

Les salariés des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) et des entreprises de travaux agricoles (ETA) ne sont pas inclus.

Accéder à nos publications sur le site national :

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/>

Accéder à nos publications sur le site régional :

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/publications-r217.html>

Mémento Emploi - Édition 2025 :

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/memento-emploi-edition-2025-a3694.html>